

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Vingt-neuvième session du Comité pour les animaux  
Genève (Suisse), 18-22 juillet 2017

Questions régionales

Rapports régionaux

AMÉRIQUE DU NORD

1. Le présent rapport, couvrant la période d'août 2015 à mai 2017, a été préparé par M<sup>me</sup> Rosemarie Gnam, représentante régionale pour l'Amérique du Nord, en collaboration avec les autorités CITES du Canada, des États-Unis d'Amérique et du Mexique\*.

Vue d'ensemble des principales activités

**a) Étude du commerce important**

**b) Examen périodique**

**c) Enregistrement d'établissements d'élevage en captivité, à des fins commerciales, d'espèces animales inscrites à l'Annexe I**

**d) Avis de commerce non préjudiciable**

2. Le Canada tient des rapports permanents d'ACNP pour les espèces commercialisées fréquemment. Un examen de ces rapports a lieu après chaque session de la Conférence des Parties ou lorsque de nouvelles informations sur le fond deviennent disponibles. Le rapport permanent d'ACNP pour l'ours blanc a été mis à jour en décembre 2015. Les rapports permanents d'ACNP pour les espèces terrestres et les avis scientifiques qui servent de base à la réalisation d'ACNP pour les espèces marines sont disponibles sur le site web d'Environnement Canada:  
<http://www.ec.gc.ca/cites/default.asp?lang=En&n=2942DC30-1>.

3. Conformément à l'Article IV de la Convention ainsi qu'à la résolution Conf. 16.7, durant la période considérée (août 2015 à avril 2017), l'autorité scientifique du Mexique (CONABIO) a formulé 293 ACNP au total, pour couvrir six espèces de la faune: *Ovis canadensis*, *Puma concolor*, *Lynx rufus*, *Sphyrna lewini*, *Sphyrna zygaena* et *Sphyrna mokarran*. De même, 26 opinions techniques pour les plans de gestion ont été publiées par CONABIO, qui comprennent des orientations sur le prélèvement durable dans la nature, à des fins d'exportation, de cinq taxons: *Ovis canadensis*, *Puma concolor*, *Lynx rufus*, *Abronia* et *Isostichopus fuscus*.

**e) Renforcement des capacités**

4. Les États-Unis d'Amérique estiment que l'application efficace de la CITES est un élément crucial du contrôle du trafic international des espèces sauvages et, en conséquence, que l'aide au renforcement des capacités est une des clés de l'amélioration de l'application de la CITES. C'est ainsi qu'à la demande des pays

---

\* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

concernés, du personnel des autorités CITES des États-Unis a mené des évaluations des besoins CITES en Ouganda et en Tanzanie, en 2016, et au Maroc et à Oman en 2017, afin de fournir à ces pays des recommandations pour améliorer l'application de la CITES.

5. En septembre 2016, le Bureau d'application des lois (OLE) du *Fish and Wildlife Service* des États-Unis (USFWS) a organisé l'Académie internationale des chefs de la conservation au Centre national de formation à la conservation de Shepherdstown, Virginie de l'Ouest. L'OLE, avec la *National Association of Conservation Law Enforcement Chiefs* (NACLEC), a fourni des instructions et une formation pour un programme financé par le Département d'État, *Bureau of International Narcotics & Law Enforcement Affairs*. Quarante chefs de file d'agences chargées de l'application des lois sur la conservation, beaucoup représentant le continent africain, se sont réunis dans un effort de renforcement des capacités et de collaboration.
6. Le *Fish and Wildlife Service* des États-Unis a versé une subvention pour aider le Gouvernement du Sénégal à accueillir une réunion préparatoire et de coordination pour l'Afrique de l'Ouest et centrale en vue de la 17<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties (CoP17). La réunion a eu lieu du 15 au 17 mars 2016 à Dakar, Sénégal, en présence des représentants de 18 pays. La réunion a abouti à la soumission de plusieurs propositions concernant des espèces qui ont été examinées à la CoP17, notamment le transfert des quatre espèces de pangolins d'Afrique de l'Annexe II à l'Annexe I.
7. Le Bureau d'application des lois du *Fish and Wildlife Service* des États-Unis a coordonné un nombre sans précédent de cours sur les enquêtes relatives aux espèces sauvages dans le cadre des académies internationales d'application des lois (ILEA) en 2016, avec deux (2) missions de formation à l'ILEA de Bangkok, Thaïlande, trois (3) missions de formation à l'ILEA de Gaborone, Botswana, une (1) mission de formation à l'ILEA de Budapest, Hongrie et une (1) mission de formation à l'ILEA de San Salvador, El Salvador. Le cours sur les enquêtes relatives aux espèces sauvages se concentre sur les enquêtes sur les scènes de crime pour les espèces sauvages et les techniques d'enquête spécifiques au trafic des espèces sauvages.
8. Le Bureau d'application des lois du *Fish and Wildlife Service* des États-Unis, en partenariat avec les gouvernements des pays hôtes et des ONG, a distribué plus de quarante (40) kits d'enquête sur les scènes de crime adaptés, contenant du matériel de prélèvement d'indices approprié (p. ex., sacs pour le prélèvement d'indices, scotch, étiquettes, bandes jaunes pour entourer la scène de crime, caméras numériques, chaîne de surveillance, etc.) et dispensé une formation spécialisée à la police nationale, aux rangers et autres autorités chargées de la lutte contre la fraude assignés à des équipes de protection des espèces sauvages, dans le cadre de quatre (4) missions de formation organisées en Ouganda, au Malawi et en Tanzanie.
9. Le *National Wildlife Property Repository* et le Bureau d'application des lois du *Fish and Wildlife Service* des États-Unis ont compilé onze (11) kits CITES de formation à la lutte contre la fraude, contenant différents spécimens CITES de faune et de flore sauvages faisant l'objet de commerce (fourrures de félins tachetés, différents spécimens d'ivoire, différents produits en cuir de reptile, échantillons de bois de rose, etc.) qui ont été donnés à l'Académie ILEA de Bangkok, Thaïlande et à différents bureaux provinciaux du Ministère de l'environnement, Afrique du Sud. Les kits seront aussi utilisés par l'Attaché pour l'Asie du Sud-Est et l'Attaché pour l'Afrique australe dans de futurs projets de renforcement des capacités, tant dans le cadre de l'Académie ILEA que pour la formation régionale à l'application des lois.
10. En partenariat avec Tetra Tech (financement d'USAID), le *Fish and Wildlife Service* des États-Unis a soutenu les fonctionnaires de 14 pays d'Afrique de l'Ouest (12) et d'Afrique centrale (2) qui ont pu participer au Programme de Master en gestion et conservation des espèces dans le commerce: le Cadre international (Cours de Master de la CITES en Andalousie, Espagne) d'avril 2016 à mars 2017.

#### DOI-ITAP

11. Avec un financement du Département d'État des États-Unis et un financement complémentaire de la Wildlife Conservation Society (WCS), le Bureau des affaires internationales du Département de l'intérieur des États-Unis, via son Programme international d'assistance technique (DOI-ITAP), a participé aux activités suivantes:
12. 17-18 septembre 2015 à San José, Costa Rica: Application nationale de la CITES et Atelier de lutte contre la fraude pour les inspecteurs. Trente-deux fonctionnaires CITES et inspecteurs des douanes du Costa Rica ont reçu une formation dispensée par un inspecteur pour les espèces sauvages du Bureau d'application des

lois du *Fish and Wildlife Service* des États-Unis et d'autorités régionales CITES sur des thèmes tels que le contexte général de la CITES, la documentation et les besoins en matière de rapports ainsi que la conduite d'inspections de spécimens CITES.

13. 10 décembre 2015 à Guatemala, Guatemala: Atelier binational entre six fonctionnaires responsables de la CITES et des pêches du Guatemala et du Salvador pour discuter de l'application des inscriptions de plusieurs espèces de requins à l'Annexe II par la CoP de la CITES.
14. 26 janvier 2016, Panama, Panama – Réunion régionale de coordination et d'échange d'informations entre six responsables administratifs CITES du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Panama et de la République dominicaine.
15. 21-22 juin 2016 à San Salvador, El Salvador: Réunion régionale de coordination et d'échange d'informations de responsables CITES. Vingt-trois fonctionnaires CITES du Belize, du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Panama, de la République dominicaine et des États-Unis d'Amérique ont discuté de questions d'intérêt mutuel en préparation de la CoP17.
16. 30-31 août 2016 à San Salvador, El Salvador: Atelier de lutte contre la fraude et d'application de la CITES au niveau national pour les inspecteurs. Vingt-trois fonctionnaires CITES salvadoriens et inspecteurs des douanes ont reçu une formation dispensée par un inspecteur pour les espèces sauvages du Bureau d'application des lois du *Fish and Wildlife Service* des États-Unis et d'autorités régionales CITES sur des thèmes tels que le contexte général CITES, la documentation et les besoins en matière de rapports ainsi que la conduite d'inspections de spécimens CITES.
17. 21 février – 4 mars 2017 à Rabat, Maroc: À la demande de l'organe de gestion CITES du Maroc, la Haute Commission pour l'eau et les forêts et la lutte contre la désertification (HCEFLCD), deux experts techniques CITES du *Fish and Wildlife Service* des États-Unis et un responsable de l'application des lois à la retraite d'Environnement Canada ont conduit une mission technique axée sur l'amélioration des protocoles et procédures d'application de la législation CITES du Maroc, notamment concernant la coordination entre leur organe de gestion et les autorités des douanes.

#### *Activités au Chili*

18. Août 2015 à aujourd'hui: Tout au long de 2015, le DOI-ITAP a collaboré étroitement avec les autorités chiliennes, y compris le Comité national CITES et le Museum d'histoire naturelle pour concevoir, élaborer et présenter une exposition à grande échelle sur l'histoire et l'importance de la CITES au Chili afin de célébrer les 40 ans de la CITES.
19. 24-26 novembre 2015, Santiago: Le DOI-ITAP a aidé le *Servicio Nacional de Pesca y Acuicultura* (SERNAPESCA) à organiser un atelier sud-américain sur l'élaboration d'avis de commerce non préjudiciable CITES utilisant des évaluations des risques écologiques.
20. 30 novembre – 4 décembre 2015, Arica: Pour faire suite aux précédentes activités de formation et compte tenu du statut de la vigogne comme espèce inscrite à la CITES et espèce emblématique de la région, le DOI-ITAP a organisé un atelier d'une semaine sur la scène de crime pour les espèces sauvages en utilisant la vigogne comme exemple lors de scènes de crime fictives et réelles.
21. 4 mai 2016, Valparaiso: Le DOI-ITAP a travaillé en coordination avec différentes agences chiliennes afin de présenter un séminaire interagences d'une journée sur la mise en œuvre et l'application de la CITES aux niveaux national et local.
22. 24 octobre 2016, Santiago: Le DOI-ITAP, le Comité national CITES et les agences qui le constituent ont présenté un atelier d'une journée destiné aux fonctionnaires gouvernementaux et autres acteurs concernant la mise en œuvre et l'application de la CITES.
23. 30-31 mai 2017, Valparaiso: Atelier régional pour les inspecteurs des douanes et de la police afin d'appliquer la CITES dans les ports d'entrée. Les instructeurs comprenaient des responsables de la CITES et l'Attaché pour l'Amérique du Sud du Bureau d'application des lois du *Fish and Wildlife Service* des États-Unis, avec des participants à l'atelier du Chili et de la Colombie. Les thèmes comprenaient les meilleures pratiques pour mener des inspections concernant les espèces sauvages, l'application des règlements CITES et la définition des fonctions et de la juridiction à l'échelle du gouvernement.

## f) Autres

24. Annexe III: Au 21 novembre 2016, les États-Unis ont inscrit les tortues *Chelydra serpentina*, *Apalone ferox*, *Apalone mutica* et *Apalone spinifera* à l'Annexe III de la Convention, y compris les spécimens entiers, vivants et morts, et tous les produits et parties facilement reconnaissables. Il était nécessaire d'inscrire ces quatre espèces de tortues d'eau douce des États-Unis à l'Annexe III de la CITES pour permettre une surveillance adéquate du commerce international; pour déterminer si les exportations se font légalement, du point de vue des lois des États et fédérales; et pour déterminer si d'autres mesures au titre de la CITES, ou d'autres lois sont requises pour conserver ces espèces et leurs sous-espèces.
25. En juillet 2016, les États-Unis ont parachevé un règlement instituant une interdiction quasi totale du commerce d'ivoire d'éléphant d'Afrique aux États-Unis. Le texte final, révisant les règlements relatifs à l'éléphant d'Afrique, dans la section 4 d) de la loi des États-Unis sur les espèces en danger [50 CFR 17.40(e)] et les informations sur les impacts du nouveau règlement sont disponibles sur notre site web à l'adresse: <https://www.fws.gov/international/travel-and-trade/ivory-ban-questions-and-answers.html>.
26. Aide au Togo pour la lutte contre le trafic d'espèces sauvages: Sur une durée de deux mois (janvier-mars 2017), dans le cadre d'une bourse scientifique d'ambassade du Département d'État américain, le *Fish and Wildlife Service* des États-Unis a aidé l'ambassade de Lomé à assister le Gouvernement du Togo dans la lutte contre le trafic d'espèces sauvages. Le *Fish and Wildlife Service* des États-Unis a aidé en particulier le Togo à établir une autorité scientifique au sein de l'Université de Lomé.
27. Opération Thunderbird: Du 31 janvier au 19 février 2017, les États-Unis ont participé à une opération mondiale de lutte contre la fraude liée aux espèces sauvages, organisée sous les auspices du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC). L'opération, dirigée par le Groupe de travail d'INTERPOL sur la criminalité liée aux espèces sauvages (WCWG), l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et le Secrétariat CITES, a fourni un instantané du trafic mondial des espèces sauvages et a établi une plateforme de partage d'informations entre la CITES et les pays partenaires du WCWG. L'opération s'est déroulée avec la participation d'autorités de lutte contre la fraude de la CITES de plus de 60 pays. Les statistiques mondiales qui ont résulté de cette opération de trois semaines étaient alarmantes et les données de saisie fournies par le Bureau d'application des lois démontrent le rôle important que jouent les États-Unis dans le trafic mondial des espèces sauvages. Les résultats généraux soulignent la nécessité, pour le monde entier, de s'attaquer de concert au trafic des espèces sauvages. Sur la base de ce succès, de futures opérations internationales de lutte contre la fraude sont prévues dans le cadre du WCWG, sous les auspices de l'ICCWC.
28. International Operations Unit (IOU): Pour donner suite à la Stratégie nationale de lutte contre le trafic lié aux espèces sauvages, le Bureau d'application des lois du *Fish and Wildlife Service* des États-Unis a déployé des agents spéciaux attachés auprès des ambassades américaines de différentes régions du monde. Les agents spéciaux attachés du *Fish and Wildlife Service* des États-Unis sont des enquêteurs criminels expérimentés spécialistes des enquêtes sur les espèces sauvages et les ressources naturelles. Ils ont essentiellement pour mission de contribuer aux enquêtes relatives aux espèces sauvages dans le pays ou la région hôte, de fournir une formation et un renforcement des capacités et de conseiller sur l'obtention d'aide américaine dans la région hôte pour la lutte contre le trafic d'espèces sauvages. Des attachés additionnels ont été assignés à de nouveaux postes au printemps et en été de 2017 et le *Fish and Wildlife Service* des États-Unis a posté des agents spéciaux attachés aux ambassades des États-Unis à Bangkok, Thaïlande, à Beijing, Chine, à Jakarta, Indonésie, à Dar es-Salaam, Tanzanie, à Gaborone, Botswana, à Libreville, Gabon, à Lima, Pérou et à Mexico, Mexique.

### Activités des représentants régionaux

29. M<sup>me</sup> Carolina Caceres, représentante régionale suppléante pour l'Amérique du Nord, a coordonné, en août 2016, la réunion CITES de la région Amérique du Nord à Ottawa, Canada. Dans son rôle précédent de représentante régionale pour l'Amérique du Nord et Présidente du Comité pour les animaux, elle a préparé et soutenu la préparation des rapports du Comité pour les animaux à la 17<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties à la CITES.
30. M<sup>me</sup> Rosemarie Gnam, représentante régionale, a assisté à l'Atelier de consultation sur la réglementation du commerce des spécimens CITES élevés en captivité et en ranch, Cambridge, Royaume-Uni; 29 et 30 mars 2017.

## Coopération et priorités régionales

31. Les membres de la région Amérique du Nord communiquent régulièrement dans le cadre de leur engagement permanent à se rencontrer et discuter des questions CITES au niveau régional. La région Amérique du Nord se réunit chaque année en tant que table ronde CITES au Comité trilatéral Canada/États-Unis/Mexique pour la conservation et la gestion des espèces sauvages et des écosystèmes afin de discuter de questions d'intérêt mutuel. Dans la période du rapport, des réunions ont eu lieu à Ottawa, Canada, du 15 au 19 août 2016 et à Ensenada, Mexique, du 15 au 18 mai 2017. Les trois pays ont discuté des questions d'application de la CITES, des préparatifs des sessions de la CITES et d'autres questions CITES intéressant notre région.
32. Le projet biennal intitulé "*Renforcer la conservation et la production durable de certaines espèces inscrites à l'Annexe II en Amérique du Nord*" financé par la Commission de coopération environnementale (CCE) et élaboré en collaboration avec les autorités CITES d'Amérique du Nord a été conclu en janvier 2017. D'après une analyse exhaustive du commerce de certains groupes d'espèces prioritaires de l'Annexe II – requins, tarentules, perroquets, tortues et arbres –, le projet a abouti à un ensemble de plans d'action qui fournissent des orientations sur les moyens de réduire le prélèvement et le commerce illégal et non durable, d'améliorer les connaissances biologiques pour permettre des décisions de gestion reposant sur des données scientifiques, et sur la promotion de la traçabilité, la conservation des espèces et les moyens d'existence des acteurs dans les chaînes commerciales respectives. Les plans d'action définitifs seront publiés à l'occasion d'une réception parallèle à la réunion de mai 2016 du Comité trilatéral Canada/États-Unis/Mexique pour la conservation et la gestion des espèces sauvages et des écosystèmes à Ensenada, Mexique. Un projet de suivi dans le cadre du plan opérationnel CCE 2017-2018, intitulé "Production et commerce durables, légaux et traçables des requins, tortues, tarentules et des arbres inscrits à la CITES en Amérique du Nord", est en train d'être développé pour soutenir l'application des actions prioritaires clés identifiées dans les plans d'action.
33. Le bison des bois (*Bison bison athabasca*), qui a été supprimé de l'Annexe II CITES à la CoP17, est actuellement inscrit comme Menacé au titre de la Loi sur les espèces en danger (ESA) des États-Unis. Depuis la suppression du bison des bois de l'Annexe II à la CoP17, le Canada collabore avec les États-Unis pour satisfaire aux obligations de la Loi sur les espèces en danger et garantir que l'importation de trophées de bisons des bois aux États-Unis se fasse dans les limites autorisées. Le Canada continue de fixer des objectifs spécifiques de rétablissement pour chaque troupeau de bisons des bois, afin de répondre aux conditions uniques à chaque troupeau. Dans certains cas, la chasse aux trophées est autorisée dans le cadre des objectifs de rétablissement, de manière cohérente avec les objectifs démographiques spécifiques à chaque troupeau.
34. Suite aux recommandations de la résolution Conf. 12.7 (Rev. CoP16) de la CITES, le Canada a établi des quotas durables de caviar et de viande d'esturgeon de l'Atlantique. Le Canada souhaiterait finaliser la Stratégie régionale de conservation de l'esturgeon de l'Atlantique avec les États-Unis.
35. À la 17<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties, le Mexique:
  - a) a soumis trois propositions d'amendement à l'Annexe II qui ont toutes été adoptées à la CoP, comme suit:
    - Proposition CoP17 Prop. 29 (coparrainée par l'Union européenne), sur l'inscription du genre *Abronia* (lézards-alligators) à l'Annexe II. Suite à l'examen de cette proposition ainsi que de la proposition CoP17 Prop. 25 présentée par le Guatemala (qui faisait référence à cinq espèces d'*Abronia*), la CoP a adopté par consensus l'inscription du genre *Abronia* spp. aux annexes, comme suit: à l'Annexe I, *Abronia anzuetoi*, *A. cambpbelli*, *A. fimbriata*, *A. frosti* et *A. meledona*; et les 24 autres espèces à l'Annexe II, en tant qu'*Abronia* spp. (avec un quota d'exportation zéro pour les spécimens sauvages d'*Abronia aurita*, *A. gaiophantasma*, *A. montecristoi*, *A. salvadorensis* et *A. vasconcelosii*).
    - Proposition CoP17 Prop. 22, sur l'élimination du "quota zéro" pour les spécimens sauvages de l'Annexe II de la population du crocodile de Morelet du Mexique (*Crocodylus moreletii*) faisant l'objet de transactions à des fins commerciales. La proposition a été adoptée par consensus et représente un succès témoignant des bonnes pratiques de conservation, suivi, gestion et prélèvement mises en place par les autorités mexicaines en collaboration avec les communautés locales.

- Proposition CoP17 Prop. 47 (Rev. 2), sur l’inscription de la demoiselle de Clarion (*Holacanthus clarionensis*) à l’Annexe II, adoptée par une majorité des deux tiers. La proposition contribuera à la régulation du commerce de ce poisson endémique du Mexique, très recherché pour le commerce international des poissons d’aquarium.

b) En outre, le Mexique a soumis trois documents relatifs à la faune, avec les résultats suivants :

- Document CoP17 Doc. 74 (Rev. 1), sur “L’acoupa de MacDonald (*Totoaba macdonaldi*) – Possibilités de collaboration internationale dans le cadre de la CITES”: S’appuyant sur les recommandations de ce document, la CoP a adopté, par consensus, les décisions 17.145 à 17.151. Elles reconnaissent le Mexique, les États-Unis et la Chine comme des chefs de file pour la conservation de l’acoupa (et, en conséquence, du marsouin du golfe de Californie, *Phocoena sinus*) et garantiront, par la collaboration internationale, la mise en place d’un processus sur l’échange d’informations pour lutter contre le commerce illégal de l’acoupa ainsi que sur la mise en œuvre d’initiatives de publication conjointes sur la problématique de ces espèces, entre autres.
- Document CoP17 Doc. 46, sur “Les essais pilotes d’un système d’information mondial de traçabilité”. S’appuyant sur l’initiative du Mexique, ainsi que sur les résultats d’un groupe de travail, la CoP a adopté les décisions 17.52 et 17.155 sur l’établissement d’un groupe de travail (coprésidé par le Mexique et la Suisse, sur décision de la 69<sup>e</sup> session du Comité permanent) qui permettra de suivre les initiatives mondiales concernant la traçabilité des peaux de reptiles, et qui fera rapport sur ces résultats à la CoP18 (Sri Lanka).

36. Crocodile de Morelet (*Crocodylus moreletii*):

- a) “Programme de suivi au Mexique du crocodile de Morelet (*Crocodylus moreletii*) du Mexique-Belize-Guatemala” (2010 à ce jour): Dans le rapport régional à la dernière session du Comité pour les animaux (AC28 Doc. 23.5), le Mexique fait une mise à jour sur la conduite de ce programme durant la période 2014-2015. Depuis, en août 2016 (Mexico, Mexique), un “Atelier sur la révision des résultats et les progrès de suivi, et d’élevage en ranch, pour la préparation de la CoP17 concernant *Crocodylus moreletii*” a eu lieu. Les experts ont évalué l’analyse des tendances pour la saison de suivi de 2015 dans 73 sites permanents. Cette analyse montre que: a) le taux de rencontre au niveau national est stable (en moyenne  $3,23 \pm 1,46$  individus au km); b) l’habitat potentiel de l’espèce (recalculé en 2016 par MaxEnt), est égal à  $22\,833 \pm 24$  km; c) la taille estimée de la population au niveau national est d’environ  $73\,960 \pm 78$  crocodiles sauvages. Les données de cinq ans de suivi permettent d’établir une tendance de population définie du point de vue du taux de rencontre pour 40% des sites qui, dans la majorité des cas est une tendance à l’augmentation. Depuis le début de 2010, l’information fournie par le programme de suivi du crocodile de Morelet permet de conclure que les populations sauvages de cette espèce au Mexique sont en bonne santé et pourraient faire l’objet de projets de production durable bénéficiant aux communautés locales, à l’espèce et à son habitat (Rivera-Téllez, *et al.*, 2017 <http://www.biodiversidad.gob.mx/planeta/cites/Pdf/Informe%202011-2015-v7.pdf>).
- b) “Projet pilote sur la durabilité, les systèmes de production et la traçabilité des peaux de crocodiles de Morelet au Mexique” coordonné par les autorités mexicaines CITES, en collaboration avec la *Responsible Ecosystem Sourcing Platform* (RESP): Le projet commencera officiellement cette année et s’appuiera sur l’amendement voté par la CoP17 à l’inscription du crocodile de Morelet à l’Annexe II (Proposition CoP17 Prop. 22 du Mexique; adoptée par consensus). Le but est de générer des avantages socioéconomiques afin de créer des incitations à la conservation de l’espèce et de son habitat (suivi, gestion et utilisation durable par les communautés locales). Les nouveau-nés obtenus par des communautés locales soigneusement sélectionnées seront vendus à des unités de gestion de la conservation des espèces sauvages également soigneusement sélectionnées (UMA intensives ou *ex situ*) pour le prélèvement de peaux de grande qualité à des fins d’exportation vers des marques de mode spécifiques. Tout cela sera appliqué dans le cadre de dispositions équivalant au consentement préalable en connaissance de cause (PIC) et aux termes mutuellement convenus (MAT) afin de promouvoir le partage équitable des avantages parmi les parties prenantes de la chaîne de production et sera appuyé par un système de traçabilité qui complétera les dispositions CITES afin de garantir la provenance légale et l’origine durable des peaux.

37. Mise à jour sur les autorités CITES nationales mexicaines: Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2016, M. José Pedro Funes Izaguirre occupe le poste de chef de l’organe de gestion mexicain (DGVS-SEMARNAT). Cette mise à jour est reflétée dans la section “Informations & contacts nationaux” du site web de la CITES.

## Réunions et ateliers

### Dans la région:

38. L'organe de gestion CITES des États-Unis (DMA) a participé à plusieurs réunions et conférences sur les zoos et aquariums, y compris les conférences nationales de l'*Association of Zoos and Aquariums (AZA)* à Salt Lake City (2015) et San Diego (2016), et a présenté des informations sur les lignes directrices CITES et les obligations en matière de permis pour le transport d'espèces vivantes inscrites à la CITES.
39. La mise en œuvre de l'Annexe II pour les espèces de requins inscrites à la CoP17 – Atelier virtuel (4 avril 2017): En préparation de l'entrée en vigueur des inscriptions de requins par la CoP17, l'autorité scientifique mexicaine (CONABIO) s'est réunie en atelier virtuel avec un groupe d'experts du *Colegio de la Frontera Sur* (Chetumal, Mexique), du Centre Ensenada pour la recherche scientifique et l'éducation supérieure (CICESE) et de l'Institut national des pêches (INAPESCA-SAGARPA, Mexique), pour évaluer, avec la méthode d'évaluation de la productivité et de la susceptibilité (PSA, Patrick *et al.*, 2010), les espèces *Alopias* spp. et *Carcharhinus falciformis*, dans une approche à l'échelle de la nation. Les résultats de l'atelier contribueront au chapitre sur l' "Évaluation de la vulnérabilité des espèces de requins inscrites à la CITES faisant l'objet d'un prélèvement au Mexique", coordonné par Juan Carlos Pérez Jimenez (ECOSUR, Campeche), dans la publication sur les "Requins mexicains inscrits à la CITES" (sous presse).
40. L'organe de gestion CITES des États-Unis a participé en tant que partenaire clé à USAID-ROUTES (Reducing Opportunities for the Unlawful Transport of Endangered Species), un partenariat en consultation avec l'industrie aérienne et les acteurs concernés sur le transport et les routes de transport des espèces sauvages faisant l'objet d'un trafic.

### Autres réunions et ateliers (en dehors de la région):

41. Les représentants du Canada et des États-Unis ont assisté à la réunion des Parties à l'Accord sur la conservation des ours blancs (Ilulissat, Groenland; 13 septembre 2015), avec les représentants des autres États de l'aire de répartition. Deux documents importants ont été examinés et adoptés: le Plan d'action circumpolaire et le Rapport du groupe de travail sur le commerce CITES des États de l'aire de répartition. Grâce à l'application de ces mesures, les États de l'aire de répartition de l'ours blanc cherchent à améliorer le statut de conservation de l'ours blanc.
42. À la demande du Secrétariat de la SADC, M<sup>me</sup> Carolina Caceres (Canada) a assisté à l'Atelier de consultation régional de la Communauté de l'Afrique australe pour le développement, le 15 juin 2016, afin de fournir une journée de formation aux procédures de la Conférence des Parties à la CITES. Elle a conduit une session d'ensemble sur le règlement intérieur de la CoP et certaines orientations générales relatives au processus de négociation typique de la CITES.
43. En novembre 2016, les États-Unis ont apporté leur aide à un atelier régional à Dakar, Sénégal. Coparrainé par les Gouvernements du Sénégal et du Togo, avec l'appui de la *NOAA Fisheries*, en collaboration avec le *Fish and Wildlife Service* des États-Unis, l'atelier avait pour objet de faciliter l'application des inscriptions de requins et de raies à l'Annexe II de la CITES. Des fonctionnaires du Bénin, de Côte d'Ivoire, de Guinée, de Guinée-Bissau, de Mauritanie, du Sénégal, du Togo, du Gabon et du Cabo Verde représentant les douanes, l'environnement, les ministères des pêches, ont assisté à cet atelier. Les discussions ont porté sur l'identification des produits de requins et de raies dans le commerce, l'amélioration de la collecte des données et du suivi et la manière de réaliser des avis d'acquisition légale et des avis de commerce non préjudiciable pour les espèces de requins et de raies inscrites à la CITES. Outre la formation, les exercices et discussions en table ronde, les participants ont élaboré une liste de recommandations prioritaires pour les prochaines étapes afin de renforcer l'application de la CITES et la coordination interagences et régionale. Ces recommandations ([http://www.nmfs.noaa.gov/ia/slider\\_stories/2016/12/en\\_recommandations\\_dakar.pdf](http://www.nmfs.noaa.gov/ia/slider_stories/2016/12/en_recommandations_dakar.pdf)) s'appuient sur le Plan d'action de Dakar de 2014 ([http://www.nmfs.noaa.gov/ia/international\\_development/west\\_africa/dakar\\_actionplan-en.pdf](http://www.nmfs.noaa.gov/ia/international_development/west_africa/dakar_actionplan-en.pdf)). Des séances additionnelles de renforcement des capacités sont prévues dans la région (pays anglophones), là où le Kit pédagogique CITES sur les espèces sauvages peut être utilisé.
44. L'organe de gestion CITES des États-Unis a participé à la réunion de l'équipe spéciale sur les tortues terrestres et les tortues d'eau douce, à Singapour (avril 2017), conçue pour appliquer, en partie ou en tout, les décisions CITES 17.291 à 17.296. La réunion avait été proposée à la CoP15 et financée par les États-Unis. Parmi les principaux domaines thématiques abordés il y avait les moyens de cibler les activités

de trafic des espèces sauvages, le partage de l'information et des renseignements, le commerce illégal par Internet, l'identification des espèces, les saisies et l'utilisation des animaux vivants, la sensibilisation du public, les amendements à la résolution Conf. 11.9, le financement du renforcement des capacités et de la formation, ainsi que la coopération internationale. La réunion a convenu de plusieurs recommandations à présenter au Comité permanent.

### Autres informations régionales

#### CANADA

45. À la réunion de 2013 des États de l'aire de répartition de l'ours blanc, une déclaration des ministres responsables des États de l'aire de répartition de l'ours blanc a été signée par les Parties. Le Canada et les États-Unis (M<sup>me</sup> Adrienne Sinclair et M<sup>me</sup> Rosemarie Gnam) ont coprésidé le groupe de travail sur le commerce de l'ours blanc, établi pour appliquer les aspects de la déclaration relatifs au commerce. Les résultats du groupe de travail, fondés sur un mandat, en vue d'explorer des mécanismes permettant de contrer la menace du braconnage et du commerce illégal et de renforcer la coopération internationale de manière à améliorer la transparence des données sur le commerce légal et la vérification des documents du commerce, ont été approuvés à la réunion de 2015 des États de l'aire de répartition de l'ours blanc. Ces recommandations sur le commerce de l'ours blanc ont été communiquées publiquement aux Parties à la CITES dans la notification n° 2016/032, datée du 23 mars 2016 (<https://cites.org/sites/default/files/notif/E-Notif-2016-032.pdf>)

#### MEXIQUE

46. Durant la période du rapport, l'organe de gestion mexicain de la CITES (PROFEPA) a conduit environ 12 500 vérifications des mouvements transfrontières de spécimens, parties et produits d'espèces, d'origine sauvage. L'annexe 1 (en espagnol seulement) de ce rapport, en référence aux animaux vivants, décrit: les espèces en mouvement, les zones d'inspection qui ont fait l'objet du plus grand nombre de vérifications, les principales destinations des exportations ainsi que l'origine des importations. En outre, l'annexe 2 (en espagnol seulement) de ce rapport présente les mêmes informations mais en ce qui concerne les parties et produits d'espèces animales sauvages.
47. Publication de la nouvelle édition du "Bird and Mammal Identification Guide" (2016) (guide d'identification des oiseaux et mammifères): À la dernière session du Comité pour les animaux, dans le document AC28 Doc. 23.5, le Mexique décrit ses progrès concernant l'élaboration de la nouvelle édition de ce guide (l'édition originale a été publiée en 1998). Cette nouvelle édition du guide a été mise au point par CONABIO (autorité scientifique CITES du Mexique) dans le cadre d'une consultation menée par M. Oscar Sánchez Herrera et a été officiellement présentée le 19 mai 2016, dans le cadre de la "7<sup>e</sup> semaine de la biodiversité" (17 au 22 mai 2016; Mexico). Ce guide est présenté en PDF interactif auquel on peut accéder avec son smartphone ou une tablette par l'application *Adobe Acrobat App*, ainsi que depuis un ordinateur. Cette nouvelle édition est maintenant disponible pour consultation gratuite à l'adresse: [http://www.biodiversidad.gob.mx/planeta/cites/publicaciones/guia\\_am/](http://www.biodiversidad.gob.mx/planeta/cites/publicaciones/guia_am/)

#### ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

48. Des cornes de rhinocéros confisquées, d'une valeur estimée à 1 million de dollars sur le marché noir, ont été brûlées symboliquement lors d'une activité coparrainée par le *San Diego Zoo Global* et le *Department of Fish and Wildlife* de Californie en septembre 2016. Il y avait des cornes entières, des objets ornementaux gravés dans des cornes et des articles faussement commercialisés comme médicaments. Le Service a acquis ces produits de corne de rhinocéros dans le cadre de saisies associées à des activités illégales. Beaucoup de produits ont été saisis durant l'exécution de mandats de perquisition fédéraux tandis que d'autres produits ont été saisis au moment où ils étaient importés ou exportés en contrebande dans des ports d'entrée des États-Unis. Cette destruction par le feu a signifié l'engagement des États-Unis à mettre fin au commerce illégal de la corne de rhinocéros, à la menace grave de braconnage des rhinocéros et à la crise globale du trafic d'espèces sauvages. Dans la couverture médiatique, une vidéo en direct a été visionnée dans le monde entier.
49. Commerce illégal d'acoupas de MacDonald: Lors de leur Dialogue économique et stratégique de 2016, les États-Unis et la Chine ont convenu de traiter la demande d'acoupas de MacDonald comme une question prioritaire pour les échanges et la coopération en matière d'application des lois. En décembre 2016, l'Attaché pour l'application des lois du *Fish and Wildlife Service* basé en Chine a participé à un atelier interagences à Guangzhou sur le commerce illégal de l'acoupa de MacDonald. Environ 100 fonctionnaires chargés de la

lutte contre la fraude ont assisté à cet atelier qui était organisé par les autorités chinoises et parrainé par le *Natural Resources Defense Council* et *WildAid*. Les experts ont fourni une formation aux fonctionnaires chinois de lutte contre la fraude sur les techniques permettant d'identifier les parties et produits d'acoups de MacDonald. Après cette formation, les autorités chinoises ont organisé des inspections sur le marché régional, au début de 2017, en particulier dans les grandes villes de Guangzhou, Shenzhen et Shantou.

50. Le *Fish and Wildlife Service* des États-Unis administre plusieurs programmes de subventions portant sur les espèces inscrites à la CITES, notamment le Fonds pour la conservation de l'éléphant d'Afrique, le Fonds pour la conservation de l'éléphant d'Asie, le Fonds pour la conservation des grands singes, le Fonds pour la conservation du rhinocéros et du tigre et le Fonds pour la conservation des tortues marines (collectivement appelés Fonds multinationaux pour la conservation des espèces). La Division de la conservation internationale du *Fish and Wildlife Service* des États-Unis applique un processus d'adjudication concurrentiel pour chaque fonds, deux fois par an. En 2015, les attributions combinées de ces fonds se sont élevées à environ 10,10 millions USD, et 20,19 millions USD supplémentaires ont été obtenus en fonds de contrepartie. En 2016, les attributions combinées se sont élevées à environ 13,68 millions USD, et 22,85 millions USD supplémentaires ont été obtenus en fonds de contrepartie. <https://www.fws.gov/international/wildlife-without-borders/species-programs/>

#### Activités d'application des lois des États-Unis:

51. Opération River Wonders: Fin 2015, après quatre années de chasse à l'homme menée par les agents spéciaux du Bureau d'application des lois (OLE) du *Fish and Wildlife Service* des États-Unis (USFWS) et le Département de la justice (DOJ), la police fédérale mexicaine a arrêté un individu, près de Metepec, Mexique. En 2009, cet individu avait été inculpé puis arrêté pour délit de trafic d'espèces sauvages impliquant principalement l'*Arapaima gigas*, un poisson tropical qui vit exclusivement dans le bassin de l'Amazone, en Amérique du Sud, ainsi que pour la contrebande et le trafic de piranhas et de raies d'eau douce. Tandis que l'individu avait été remis en liberté sous caution avant procès, les agents de l'OLE ont découvert des preuves indiquant qu'il continuait de braconner des espèces protégées. Un acte d'accusation de remplacement a été déposé et l'individu a fui le pays. Ses déplacements ont été suivis à travers l'Europe jusqu'en Israël, et finalement au Mexique. Après son arrestation fin 2015, l'individu a été extradé vers les États-Unis et condamné à 366 jours de prison.
52. Opération Syndicate: L'animateur de l'émission télévisée intitulée "Syndicate Hunting" chassait du gros gibier en tant que non-résident de l'Alaska, sans guide, chassait sans les étiquettes et permis non-résident appropriés, chassait et capturait du gibier en avion et transportait et équipait illégalement des chasseurs non-résidents pour la poursuite et la capture de gibier dans la Réserve Noatak, en Alaska. Plusieurs individus ont été identifiés dans une enquête à grande échelle qui a porté sur 10 individus et 2 entreprises. Les résultats des inculpations ont donné en tout: 208 000 USD d'amendes, 220 000 USD de biens confisqués, y compris un avion STOL Quest saisi, plusieurs fusils et 28 trophées de grand gibier, 28 années de mise à l'épreuve et 18 mois de prison.
53. Opération Nanook: Dans le cadre d'une enquête conjointe du USFWS, de la *National Oceanic and Atmospheric Administration* (NOAA) et d'Environnement Canada sur la contrebande et le trafic inter-États de défenses de narval, les enquêteurs ont répertorié environ 250 défenses entrées en contrebande aux États-Unis et vendues à des clients à travers tout le territoire des États-Unis en violation de la CITES et de la Loi Lacey des États-Unis. Un homme originaire du New Jersey a finalement été condamné à 33 mois de prison, avec confiscation de 85 089 USD, 6 défenses de narval et un crâne et une amende de 7500 USD. Le pourvoyeur canadien a été inculpé et extradé vers les États-Unis.
54. Trafic de vessies natatoires d'acoups de MacDonald: Les États-Unis restent préoccupés par la contrebande de vessies natatoires d'acoups de MacDonald entre le Mexique et les États-Unis. Depuis 2012, 13 personnes ont été inculpées par le Bureau du procureur des États-Unis dans le district méridional de Californie. Le partage d'informations se poursuit par les voies officielles entre le Mexique et les États-Unis concernant les cas de contrebande d'acoups de MacDonald.
55. Depuis sa création en 2013, le programme de chiens détecteurs pour les espèces sauvages a obtenu de grands succès. Durant l'année civile de 2016, les neuf chiens détecteurs du Service ont découvert des envois de contrebande comprenant notamment des reptiles vivants, de l'ivoire de morse, de la viande de tridacne géant, des tortues marines, du ginseng et des concombres de mer.
56. Réduire la demande de produits d'espèces sauvages illégaux – Ces dernières années, le *Fish and Wildlife Service* des États-Unis (USFWS) a intensifié ses efforts visant à réduire la demande de produits d'espèces sauvages illégaux en mettant particulièrement l'accent sur l'information des consommateurs américains

voyageant à l'étranger. Ces consommateurs peuvent, sans le savoir, alimenter le commerce illégal en achetant ou en récoltant des produits d'espèces sauvages comme, par exemple, des bijoux, des souvenirs et des bibelots qu'il est illégal d'importer aux États-Unis.

Le 7 septembre 2016, le Service et *WildAid* ont lancé une campagne de réduction de la demande aux États-Unis via des conférences de presse conjointes qui ont eu lieu à l'Aéroport Hartsfield d'Atlanta et à l'Aéroport international de Los Angeles. Avant le lancement, *WildAid* a mené une enquête publique pour évaluer quel pourcentage du grand public américain est conscient du trafic des espèces sauvages. Après une campagne de trois ans, *WildAid* facilitera une autre enquête publique pour évaluer l'efficacité de la campagne. À ce jour, la campagne a reçu plus de 2 millions USD en espace de publicité gratuit et a touché plus de 45 millions de voyageurs passant par ces aéroports.

L'USFWS a renforcé l'expertise et les outils de communication de partenaires pour étendre considérablement l'influence et l'impact des messages de réduction de la demande. En 2016, le Service et *JetBlue* ont collaboré pour produire une vidéo diffusée en vol qui informe les clients sur le voyage responsable et les pratiques d'achat responsable. *Discovery Communications*, conjointement avec le Service et d'autres partenaires, a créé une annonce de service public (PSA), narrée par l'acteur Edward Norton, qui est diffusée sur les réseaux de *Discovery* aux États-Unis. Au début de cette année, l'USFWS, en coordination avec *U.S. Wildlife Trafficking Alliance* et ses membres, notamment TRAFFIC et le Fonds mondial pour la nature, a diffusé "Partez en connaissance de cause / Demandez avant d'acheter", un outil numérique qui dote les leaders des voyages et du tourisme des ressources nécessaires pour faire participer les voyageurs à la lutte contre le trafic d'espèces sauvages. Cet outil a été distribué aux membres de *Adventure Travel Trade Association* (ATTA), *American Society for Travel Agents* (ASTA) et *Cruise Lines International Association* (CLIA) qui servent, ensemble, plus de 25 millions de voyageurs chaque année.

## INFORMACIÓN SOBRE COMERCIO DE ANIMALES VIVOS

Ago - Dic 2015				2016				ENE - ABR 2017			
ESPECIE	INSPECTORÍAS	DESTINOS EXPORTACIONES	PROCE-DENCIA IMPORTACIONES	ESPECIE	INSPECTORÍAS	DESTINOS EXPORTACIONES	PROCE-DENCIA IMPORTACIONES	ESPECIE	INSPEC-TORÍAS	DESTINOS EXPORTACIONES	PROCE-DENCIA IMPORTACIONES
<i>Battus polydamas</i>	AEROPUER-TO INTERNACIONAL CD MX,	ESTADOS UNIDOS DE AMERICA	ESTADOS UNIDOS DE AMERICA	<i>Rana catesbeiana</i>	AEROPUERTO INTERNACIONAL CD MX,	ESTADOS UNIDOS DE AMERICA	ESTADOS UNIDOS DE AMERICA	<i>Rana catesbeiana</i>	AEROPUERTO INTERNACIONAL CD MX,	ESTADOS UNIDOS DE AMERICA	ESTADOS UNIDOS DE AMERICA
<i>Morpho peleides</i>	ENSENADA, BAJA CALIFORNIA.	HONG KONG	COSTA RICA	<i>Lithobates forreri</i>	NUEVO LAREDO, TAMAULIPAS.	HONG KONG	COSTA RICA	<i>Rana forreri</i>	NUEVO LAREDO, TAMAULIPAS.	HONG KONG	COSTA RICA
<i>Heliconius hecale</i>	PROGRESO, YUCATAN.	COLOMBIA	VIETNAM	<i>Morpho peleides</i>	ENSENADA, BAJA CALIFORNIA.	VIETNAM	CHINA	<i>Dryas iulia</i>	NOGALES, SONORA.	FRANCIA	VIETNAM
<i>Caligo memnon</i>	NUEVO LAREDO, TAMAULIPAS .	CHINA	PERU	<i>Battus polydamas</i>	NOGALES, SONORA.	CHINA	CUBA	<i>Heliconius hecale</i>	PROGRESO, YUCATAN.	JAPON	CUBA
<i>Dryas iulia</i>	NOGALES, SONORA.	JAPON	CUBA	<i>Dryas iulia</i>	MATAMOROS, TAMAULIPAS.	PAISES BAJOS	VIETNAM	<i>Morpho peleides</i>	MATAMOROS, TAMAULIPAS.	MALASIA	CHINA
<i>Siproeta stelenes</i>	TIJUANA, BAJA CALIFORNIA.	UCRANIA	CHINA	<i>Caligo memnon</i>	PIEDRAS NEGRAS, COAHUILA.	JAPON	ESPAÑA	<i>Caligo memnon</i>	CANCUN, QUINTANA ROO.	ITALIA	ESPAÑA
<i>Danaus plexippus</i>	MATAMO-ROS, TAMAULIPAS .	AUSTRALIA	ESPAÑA	<i>Heliconius hecale</i>	TIJUANA, BAJA CALIFORNIA.	REPUBLICA DOMINICANA	PERU	<i>Danaus plexippus</i>	ENSENADA, BAJA CALIFORNIA.	CHINA	
<i>Hypna clytemestra</i>	LOS CABOS, BAJA CALIFORNIA SUR.	ITALIA	BELGICA	<i>Siproeta stelenes</i>	PROGRESO, YUCATAN.	SINGAPUR	AUSTRALI A	<i>Battus polydamas</i>	COLOMBIA, NUEVO LEON.	TAIWAN	
<i>Heliconius charitonius</i>	CANCUN, QUINTANA ROO.	TAIWAN	EL SALVADOR	<i>Danaus plexippus</i>	CANCUN, QUINTANA ROO.	CANADA	INDONESI A	<i>Catonephele numilia</i>	TIJUANA, BAJA CALIFORNIA.	ALEMANIA	
<i>Phoebis philea</i>	MANZANI-LLO, COLIMA.	CANADA	REINO UNIDO DE LA GRAN BRETAÑA E IRLANDA DEL NORTE	<i>Eueides isabella</i>	COLOMBIA, NUEVO LEON.	COLOMBIA	EL SALVADO R	<i>Dryadula phaetusa</i>	CIUDAD HIDALGO, CHIAPAS.		

## INFORMACIÓN SOBRE COMERCIO DE PARTES Y DERIVADOS DE FAUNA SILVESTRE

Ago - Dic 2015				2016				ENE - ABR 2017			
ESPECIE	INSPECTORÍAS	DESTINOS EXPORTACIONES	PROCEDENCIA IMPORTACIONES	ESPECIE	INSPECTORÍAS	DESTINOS EXPORTACIONES	PROCEDENCIA IMPORTACIONES	ESPECIE	INSPECTORÍAS	DESTINOS EXPORTACIONES	PROCEDENCIA IMPORTACIONES
<i>Caiman crocodilus fuscus</i>	AEROPUERTO INTERNACIONAL CD MX,	ESTADOS UNIDOS DE AMERICA	ITALIA	<i>Alligator mississippiensis</i>	AEROPUERTO INTERNACIONAL CD MX,	ESTADOS UNIDOS DE AMERICA	SUIZA	<i>Alligator mississippiensis</i>	AEROPUERTO INTERNACIONAL CD MX,	ESTADOS UNIDOS DE AMERICA	SUIZA
<i>Alligator mississippiensis</i>	NUEVO LAREDO, TAMAULIPAS.	SUIZA	SUIZA	<i>Caiman crocodilus fuscus</i>	NUEVO LAREDO, TAMAULIPAS.	SUIZA	ITALIA	<i>Bubalus bubalis</i>	AEROPUERTO INTERNACIONAL MERIDA, YUCATAN.	SUIZA	ITALIA
<i>Python reticulatus</i>	SILAO, GUANAJUATO.	FRANCIA	ESTADOS UNIDOS DE AMERICA	<i>Bubalus bubalis</i>	SILAO, GUANAJUATO.	FRANCIA	ESTADOS UNIDOS DE AMERICA	<i>Caiman crocodilus fuscus</i>	NUEVO LAREDO, TAMAULIPAS.	FRANCIA	ESTADOS UNIDOS DE AMERICA
<i>Bubalus bubalis</i>	VERACRUZ, VERACRUZ.	CANADA	FRANCIA	<i>Python reticulatus</i>	GUADALAJARA, JALISCO.	CANADA	FRANCIA	<i>Python reticulatus</i>	TOLUCA, ESTADO DE MEXICO.	CANADA	FRANCIA
<i>Vicugna pacos</i>	TIJUANA, BAJA CALIFORNIA.	ESPAÑA	COLOMBIA	<i>Homalopsis buccata</i>	VERACRUZ, VERACRUZ.	ESPAÑA	CHINA	<i>Crax rubra</i>	SILAO, GUANAJUATO.	ESPAÑA	ESPAÑA
<i>Odocoileus virginianus</i>	GUADALAJARA, JALISCO.	JAPON	ESPAÑA	<i>Varanus salvator</i>	AEROPUERTO INTERNACIONAL HERMOSILLO, SONORA.	REINO UNIDO	COLOMBIA	<i>Meleagris ocellata</i>	GUADALAJARA, JALISCO.	COSTA RICA	CHINA
<i>Tupinambis merianae</i>	MEXICO, DISTRITO FEDERAL.	GUATEMALA	CHINA	<i>Python bivittatus</i>	MATAMOROS, TAMAULIPAS.	ITALIA	ESPAÑA	<i>Homalopsis buccata</i>	AEROPUERTO INTERNACIONAL HERMOSILLO, SONORA.	NICARAGUA	COLOMBIA
<i>Homalopsis buccata</i>	MATAMOROS, TAMAULIPAS.	PERU	HONG KONG	<i>Tupinambis merianae</i>	CANCUN, QUINTANA ROO.	JAPON	INDIA	<i>Varanus salvator</i>	MATAMOROS, TAMAULIPAS.	EL SALVADOR	INDIA
<i>Varanus salvator</i>	CIUDAD JUAREZ, CHIHUAHUA.	AUSTRALIA	SUDAFRICA	<i>Odocoileus virginianus</i>	MANZANILLO, COLIMA.	BELGICA	HONG KONG	<i>Python bivittatus</i>	COLOMBIA, NUEVO LEON.	ALEMANIA	ALEMANIA
<i>Python bivittatus</i>	AEROPUERTO INTERNACIONAL HERMOSILLO, SONORA.	MICRONESIA	AUSTRIA	<i>Vicugna pacos</i>	AEROPUERTO INTERNACIONAL MERIDA, YUCATAN.	GUATEMALA	SUDAFRICA	<i>Caiman yacare</i>	CANCUN, QUINTANA ROO.	PANAMA	AUSTRIA